



Assemblée générale

Distr. générale
21 novembre 2019
Français
Original : anglais

Soixante-quatorzième session
Point 135 de l'ordre du jour
Projet de budget-programme pour 2020

État d'avancement du remplacement des bâtiments A à J de l'Office des Nations Unies à Nairobi

Seizième rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme pour 2020

I. Introduction

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le rapport du Secrétaire général sur l'état d'avancement du remplacement des bâtiments A à J de l'Office des Nations Unies à Nairobi ([A/74/343](#)). À cette occasion, il a rencontré des représentantes et des représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des renseignements supplémentaires et des éclaircissements avant de lui faire parvenir des réponses écrites le 14 novembre 2019.

2. Dans son rapport, établi en application de la section IX de la résolution [73/279](#) A de l'Assemblée générale, le Secrétaire général retrace les progrès accomplis depuis la présentation de son précédent rapport sur le remplacement des bâtiments A à J de l'Office des Nations Unies à Nairobi ([A/73/344](#)), l'un des principaux projets de construction à court terme recensés dans son rapport sur l'examen stratégique des biens immobiliers ([A/72/393](#))¹. Le Comité consultatif a déjà été amené à examiner les stratégies et mesures d'atténuation proposées, les incidences financières et autres questions connexes, notamment les effectifs nécessaires, du projet (voir [A/72/7/Add.28](#) et [A/73/426](#)). Le Comité rappelle que les bâtiments A à J, qui ont été construits partiellement en préfabriqué à la fin des années 1970 et avaient une vocation temporaire, ont atteint la fin de leur durée de vie utile, ne respectent pas les règles de construction en vigueur, les normes de sécurité de l'Organisation des Nations Unies et les normes de construction parasismique du Kenya, et ne sont pas facilement accessibles ou dotés de dispositifs d'accès pour les personnes handicapées. En conséquence, le remplacement et non la simple rénovation des bâtiments est considérée comme la solution la plus rentable. Le Secrétaire général propose de réaffecter l'actuel bâtiment des services de publication et de construire une annexe

¹ Le Comité consultatif a formulé des observations et recommandations à ce sujet dans son dernier rapport sur l'examen stratégique des biens immobiliers ([A/72/7/Add.9](#)).



adjacente de manière à créer des locaux transitoires aux fins du passage à un mode d'organisation souple du travail dans tous les espaces existants (voir [A/72/7/Add.28](#), par. 5, et [A/73/426](#), par. 4).

II. Progrès accomplis dans l'exécution du projet

Coopération avec le pays hôte et d'autres États Membres

3. Le Comité consultatif rappelle que le complexe de Gigiri se situe sur un terrain de 140 acres mis à disposition par le Gouvernement kényan en 1975 puis en 1978 (respectivement 100 et 40 acres) et comprend 18 immeubles de bureaux, un centre de conférences construit entre 1983 et 1985, un nouveau bâtiment à usage de bureaux construit au cours de l'exercice biennal 2009-2010, et de nombreux bâtiments préfabriqués, conçus à l'origine comme des locaux transitoires mais utilisés aujourd'hui comme des espaces de bureaux temporaires ([A/72/7/Add.28](#), par. 3). Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que 56 organismes, fonds et programmes des Nations Unies occupaient actuellement des locaux dans le complexe (voir également par. 18 à 20, 27 et 28 du présent rapport).

4. L'accord avec le pays hôte prévoit des privilèges et immunités, notamment des exemptions de droits de douane pour les marchés, les matériaux de construction, le matériel et les infrastructures. Le Secrétaire général indique que des discussions sont en cours avec le Gouvernement kényan sur la construction d'une deuxième route d'accès au complexe, la prolongation des bretelles d'accès menant à l'entrée principale ainsi que l'amélioration des infrastructures d'approvisionnement en électricité et en eau.

5. En ce qui concerne les contributions volontaires d'autres États Membres, l'Office des Nations Unies à Nairobi compte charger un groupe de travail de réfléchir aux moyens de solliciter des contributions volontaires et des contributions en nature auprès des États Membres pour les travaux d'équipement du complexe ([A/74/343](#), par. 33 et 34).

6. Le Comité consultatif est reconnaissant au pays hôte de l'appui qu'il continue d'apporter à l'Office des Nations Unies à Nairobi et compte que le Secrétaire général continuera de collaborer avec lui pour assurer la réussite de ce projet. En outre, le Comité encourage le Secrétaire général à poursuivre les efforts faits pour solliciter des contributions volontaires et d'autres formes d'appui auprès d'autres États Membres. Il se félicite du projet de créer un groupe de travail sur les contributions volontaires et les contributions en nature des États Membres et attend avec intérêt de recevoir des informations actualisées à ce sujet dans les futurs rapports sur l'état d'avancement du projet.

Gouvernance et gestion du projet

7. Au paragraphe 16 à 24 de son rapport, le Secrétaire général fournit des détails sur la gouvernance et la gestion du projet, notamment la structure de l'équipe de projet. Il indique que le maître d'ouvrage du projet reste le Directeur général de l'Office des Nations Unies à Nairobi et que la structure de gouvernance du projet demeure la même. Les mesures suivantes ont été prises dans le cadre de la gestion globale du projet : a) le comité des parties prenantes se réunit régulièrement ; b) la coordination avec le Service de la politique de gestion mondiale des biens (ancien Bureau des services centraux d'appui) au Siège se poursuit par l'organisation de réunions régulières, la supervision générale des projets et la fourniture de conseils

techniques et d'avis ; c) un cabinet indépendant de gestion des risques organise des réunions trimestrielles sur les risques pour donner des orientations sur la gestion des risques liés au projet, notamment en facilitant l'évaluation quantitative des risques (voir aussi par. 9 et 10 du présent rapport). En outre, il était prévu de constituer un groupe des services d'appui et de la gestion du changement à l'Office des Nations Unies à Nairobi au troisième trimestre de 2019.

8. En ce qui concerne l'équipe de projet, le Comité consultatif a été informé, après avoir demandé des précisions, qu'un(e) directeur(ice) de projet (P-5), un(e) coordinateur(ice)/spécialiste de la planification des locaux (P-4), un(e) ingénieur(e) structures/ingénieur(e) civil(e) (P-3) et un(e) fonctionnaire des achats (P-3) avaient été recrutés et pris leurs fonctions. Le recrutement d'un(e) assistant(e) administratif(ve) [agent(e) local(e)], d'un(e) surveillant(e) de travaux [agent(e) local(e)], d'un(e) spécialiste de la logistique et de la coordination [administrateur(ice) recruté(e) sur le plan national] et d'un(e) ingénieur(e) de services d'appui aux projets (administrateur recruté sur le plan national) en est actuellement à diverses étapes. Le Comité a également été informé que le coût d'un(e) coordonnateur(ice) de projet (P-3), en poste au Siège, était réparti entre l'Office des Nations Unies à Nairobi (75 %) et la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) (25 %). Le partage de ce poste permettrait de réduire les coûts globaux et, si les besoins de l'un ou des deux projets devaient changer au fil du temps, le rôle et le ratio de financement de ce poste seraient modifiés. Le Secrétaire général indique également que trois consultants sont actuellement en poste : un(e) consultant(e) en aménagement intérieur, un(e) spécialiste de la sécurité et un(e) spécialiste des technologies de l'information et des communications.

Gestion des risques

9. Aux paragraphes 26 à 32 de son rapport, le Secrétaire général donne des précisions sur la gestion des risques et les mesures dynamiques à prendre pour atténuer les risques. À la suite du deuxième atelier sur la gestion des risques² et de la deuxième analyse quantitative des risques réalisée par l'Office des Nations Unies à Nairobi (simulation de Monte Carlo)³, l'analyse de sensibilité aux coûts a été mise à jour en vue de mesurer la corrélation entre le coût estimatif global et les cinq principaux risques suivants : a) les modifications imposées par le maître d'ouvrage ; b) les stratégies de gestion souple de l'espace de travail : informatique et mobilier ; c) les deux nouveaux bâtiments : travaux de génie civil, travaux mécaniques et électriques et travaux de plomberie ; d) les stratégies de gestion souple de l'espace de travail : rénovation intérieure (voir également par. 12 à 16 du présent rapport) ; e) les retards dans le calendrier (A/74/343, par. 30 et 31, fig. II).

10. Le Secrétaire général indique qu'il ressort de la deuxième simulation que, compte tenu du niveau de confiance de 80 % fixé par l'Organisation des Nations Unies, le coût du projet devrait s'élever à environ 68,31 millions de dollars, soit 2,05 millions de dollars de plus que l'enveloppe globale approuvée (66,26 millions de dollars). D'après l'histogramme des coûts présenté dans le rapport, il y a toujours peu de chance (environ 38 % contre 27 % l'année précédente) que le projet soit mené à bien dans les limites du budget prévu (ibid., fig. I, par. 28 et 29). Le Secrétaire général explique que le niveau de confiance devrait augmenter une fois que le cahier

² Le premier atelier s'est tenu en 2018 ; le deuxième, en mai 2019 (A/74/343, par. 26 et 27).

³ Méthode d'analyse statistique employée pour mieux comprendre l'incidence des risques d'un projet, fondée sur l'utilisation d'un intervalle de valeurs afférentes aux délais et aux estimations de coûts, allant d'un minimum à un maximum, concernant les différents stades et composantes du projet, dans une simulation numérique de scénarios multiples (A/73/426, note 1).

des charges et le budget global auront été approuvés et que les activités de conception auront commencé.

Calendrier du projet, activités de planification et de conception

11. Dans son rapport, le Secrétaire général revient sur le calendrier général du projet et sur les activités de planification et de conception, y compris la composante relative aux stratégies de gestion souple de l'espace de travail (ibid., par. 6 à 15, 36 à 47, tableau 1). Le Comité consultatif rappelle que, dans son précédent rapport, il avait donné des précisions sur la proposition tendant à la réaffectation du bâtiment des services de publication et à la construction d'une annexe adjacente (A/73/426, par. 4 à 13). Le Comité rappelle également que le projet ne tient compte pas de la décision que l'Assemblée générale est susceptible de prendre sur le dispositif de prestation de services centralisée (ibid., par. 10).

12. Le Secrétaire général note que les trois principaux objectifs du projet demeurent les suivants : a) la réalisation des premiers travaux relatifs à la réaffectation du bâtiment des services de publication et à la construction d'une annexe ; b) la mise en place de stratégies de gestion souple de l'espace de travail dans tous les bureaux du complexe en vue d'améliorer l'utilisation de l'espace ; c) la construction d'un nouveau bâtiment composé de deux immeubles de bureaux en vue de remplacer les bâtiments A à J (A/74/343, par. 8).

13. Le Comité consultatif rappelle que l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter une proposition actualisée, y compris des informations plus précises sur le cahier des charges, le montant total maximum du projet et la stratégie d'exécution (résolution 73/279 A, sect. IX, par. 10). **Le Comité consultatif note que le Secrétaire général ne présente pas de proposition actualisée dans son rapport.** Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que le Secrétaire général n'avait pas fourni les informations plus précises demandées sur le cahier des charges, car ces informations ne seraient disponibles qu'une fois la conception détaillée terminée. Par ailleurs, le Secrétaire général indique dans son rapport que le projet ne pourra pas être mis en œuvre tant que le cahier des charges définitif n'aura pas été arrêté, c'est-à-dire une fois que les dimensions requises des nouveaux bâtiments auront été déterminées, au plus tôt à la fin de 2020 (A/74/343, par. 4). Il ajoute que le cabinet chargé de la conception des premiers travaux a récemment achevé une étude de faisabilité sur la réaffectation du bâtiment des services de publication et sur la construction de l'annexe en vue de fournir des locaux transitoires utilisant le mobilier existant pour appuyer l'application des stratégies de gestion souple de l'espace de travail (ibid., par. 36 et 37 ; voir également par. 14 à 16 du présent rapport).

14. En ce qui concerne le calendrier général du projet, le Secrétaire général indique que la date d'achèvement prévue, soit le troisième trimestre de 2024, resterait inchangée, malgré un décalage de six mois dans la phase des premiers travaux du fait de retards en ce qui concerne la conception et les appels d'offres. Il ajoute que des mesures sont actuellement prises pour limiter les risques de glissement et de retard dans le calendrier et notamment que le calendrier des déménagements du personnel a été affiné, avec la mise au point d'une solution qui consiste à rénover un bâtiment à la fois plutôt que de procéder étage par étage. Il précise en outre que le plan de mise en œuvre relatif au calendrier des déménagements pour chacun des 10 bâtiments et leurs locataires serait présenté dans le prochain rapport sur l'état d'avancement du projet (ibid., par. 42).

15. En ce qui concerne le coût global du projet, le Comité consultatif a été informé, après avoir demandé des précisions, que le montant total maximum serait soumis pour approbation à l'Assemblée générale à sa soixante-quinzième session, car le coût du

projet serait déterminé en 2020 après l'achèvement de la conception du nouveau bâtiment et après une dernière enquête sur les connaissances et les enseignements tirés des projets pilotes relatifs aux stratégies de gestion souple de l'espace de travail (voir également par. 18 à 20 du présent rapport).

16. Le Comité consultatif est préoccupé par le fait que, selon le Secrétaire général, le cahier des charges du projet ne sera probablement pas arrêté avant la fin de 2020. Le Comité recommande donc à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de lui présenter, dans son prochain rapport sur l'état d'avancement du projet, à sa soixante-quinzième session, l'ensemble du projet pour approbation, y compris des précisions sur les besoins réels en locaux ainsi que sur le nombre et les dimensions des nouveaux bâtiments. Il compte que les prévisions budgétaires futures seront établies en fonction du cahier des charges et de la stratégie d'exécution du projet.

17. Le Comité consultatif note avec préoccupation que le projet accuse déjà un retard de six mois et compte que tout autre glissement de calendrier sera évité. En outre, le Comité compte que le Secrétaire général suivra de près et atténuera les risques liés au projet afin de veiller à ce que son exécution se fera dans le respect du cahier des charges, du calendrier et du budget approuvés par l'Assemblée générale.

Stratégies de gestion souple de l'espace de travail

18. Le Secrétaire général envisage de mettre en œuvre des stratégies de gestion souple de l'espace de travail dans tous les immeubles de bureaux du complexe, pour un coût d'environ 12,6 millions de dollars (A/74/343, annexe). Il indique que seront lancés un certain nombre de projets pilotes sur les différentes solutions de gestion souple de l'espace de travail, qui tiendront compte des enseignements tirés dans le cadre de la mise en œuvre de telles stratégies à New York et du plan stratégique patrimonial de l'Office des Nations Unies à Genève (ibid., par. 38 à 41). Il précise toutefois que les premières consultations menées ont montré qu'il n'était pas certain que les locataires actuels accepteraient le principe de la gestion souple de l'espace de travail et qu'ils pourraient choisir de ne pas appliquer de telles stratégies et, par conséquent, de ne pas accepter de fournir les ressources financières nécessaires correspondantes (ibid., par. 13). Il ajoute que, parmi les locataires qui envisagent d'adopter ces stratégies, à commencer par l'Office des Nations Unies à Nairobi, le ratio cible pourrait être inférieur aux projections initialement présentées (ibid., par. 14). Il indique que cette incertitude ne permet pas de savoir clairement dans quelle mesure les stratégies de gestion souple de l'espace de travail seront mises en œuvre et, par conséquent, comment le coût global du projet pourrait évoluer, et que deux des principaux risques sont liés à ces stratégies (informatique et mobilier, rénovation intérieure). Pour atténuer ces risques, explique-t-il, il faudrait que les hauts dirigeants des organismes locataires du complexe s'entendent dès que possible sur les stratégies de gestion souple de l'espace de travail à appliquer ainsi que sur les normes informatiques et sur les besoins communs en mobilier [ibid., par. 31 b) et d)].

19. Le Comité consultatif s'est fait communiquer des précisions sur les trois projets pilotes suivants : a) un premier projet concernant l'installation de mobilier dans le bâtiment G, lancé au troisième trimestre de 2019 ; b) un deuxième projet prévoyant la mise à l'essai de diverses zones de travail et la construction d'un espace de travail paysager (y compris diverses améliorations informatiques et l'installation de mobilier) dans le sous-sol du bâtiment X, devant commencer au quatrième trimestre de 2019 ; c) un troisième projet prévoyant la mise en place d'un espace de travail souple à tous les étages d'un immeuble de bureaux complet, devant débiter au quatrième trimestre de 2020. Le Comité a été informé que la phase finale de

conception des stratégies de gestion souple de l'espace de travail commencerait au premier trimestre de 2021. Il s'est également fait communiquer un calendrier détaillé mettant en évidence le chevauchement des phases dans le calendrier général du projet, en particulier en ce qui concerne la phase des projets pilotes qui doit durer jusqu'à la mi-2021 et celle des travaux de construction qui doit démarrer début 2021. Il note que les projets pilotes sont menés de manière indépendante et sans la participation ni la consultation des locataires actuels.

20. Compte tenu des incertitudes relevées dans les paragraphes qui précèdent, le Comité consultatif estime qu'il est urgent de clarifier un certain nombre de questions avant d'aller plus loin. Le Comité recommande donc que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de fournir, dans son prochain rapport sur le projet, les éléments suivants : a) un état d'avancement des trois projets pilotes mentionnés ci-dessus ; b) des renseignements sur la participation aux projets pilotes des locataires et sur l'avis de ces derniers à ce sujet ; c) les accords conclus avec les locataires quant à leur intention de mettre en œuvre ou non des stratégies de gestion souple de l'espace de travail et quant à leur intention de mettre à la disposition de l'Office des Nations Unies à Nairobi les ressources financières nécessaires, notamment en matière d'informatique et de mobilier, pour les travaux de construction devant être effectués dans leurs locaux loués ; d) de plus amples détails, dont une ventilation des coûts, sur la proposition du Secrétaire général visant à mettre en œuvre des stratégies de gestion souple de l'espace de travail ; e) une clarification des périodes de chevauchement entre les volets de conception et de construction dans le calendrier du projet pour ce qui concerne les stratégies de gestion souple de l'espace de travail.

Stratégie de rendement énergétique et économies correspondantes

21. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le Secrétaire général envisageait d'intégrer les bonnes pratiques environnementales dans la conception d'ensemble en s'inspirant des bonnes pratiques et des enseignements tirés du projet de construction mené dans le complexe en 2010 ainsi que d'autres projets de construction exécutés par l'Organisation, en particulier le projet de rénovation visant à convertir en bâtiment énergétiquement autonome⁴ le bâtiment nord de la CEPALC.

22. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les mesures de rendement énergétique envisagées dans le cadre du projet comprendraient : a) la production d'énergie verte, à savoir l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit des nouveaux bâtiments ; b) la réduction de la consommation énergétique grâce à l'installation de luminaires LED et de capteurs de lumière du jour et de mouvement ; c) l'utilisation efficace des ressources en eau, par le recours à des chauffe-eau solaires, l'installation de pommes de douche, de robinets poussoirs et de toilettes à double chasse d'eau économes en eau, la collecte des eaux de pluie et l'utilisation des eaux usées recyclées pour l'irrigation ; d) la prise de mesures dans la conception de l'enveloppe du bâtiment, notamment l'intégration de fenêtres isolées ; e) l'utilisation de matériaux écologiquement durables ; f) l'installation de stations de gestion des déchets solides. Le Comité a également été informé que la consommation énergétique totale du complexe en 2018

⁴ Un bâtiment énergétiquement autonome s'entend d'un bâtiment qui consomme au total, sur une année, autant, voire moins, d'énergie qu'il ne produit d'énergie renouvelable, générant dans bien des cas un surplus qui peut être consommé ailleurs (A/74/7/Add.11, par. 18).

(8 990 734 kWh) servirait de référence pour calculer les économies d'énergie dans le cadre du projet.

23. Le Comité consultatif se félicite du remplacement des immeubles de bureaux A à J de l'Office des Nations Unies à Nairobi par des bâtiments durables et à haut rendement énergétique. Le Comité recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de fournir des informations actualisées sur les mesures de rendement énergétique et les économies correspondantes dans ses futurs rapports sur l'état d'avancement du projet. Il souligne que l'Office des Nations Unies à Nairobi devrait veiller à prendre en compte dans le projet les connaissances acquises dans le cadre d'autres projets de construction de l'Organisation, en particulier la stratégie de rendement énergétique mise en œuvre à la CEPALC (voir également A/74/7/Add.11, par. 18 à 22).

III. Dépenses et coûts prévus

24. Aux paragraphes 52 à 59 de son rapport, le Secrétaire général précise les dépenses et les coûts prévus dans le cadre du projet. Il explique que le coût estimatif total est resté inchangé par rapport au montant indiqué dans son précédent rapport (66 260 100 dollars) (A/73/344, annexe I). Dans la section XIV de sa résolution 72/262 A et dans la section IX de sa résolution 73/279 A, l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant de 7 098 300 dollars au titre du projet pour l'exercice biennal 2018-2019. Au 31 décembre 2019, il resterait un solde inutilisé de 2 626 100 dollars résultant d'un glissement dans le calendrier d'exécution du projet du fait de retards pris dans la phase de conception et d'appel d'offres relative aux premiers travaux (voir par. 14 et 17 du présent rapport).

25. Selon le Secrétaire général, le montant net des ressources nécessaires pour 2020, qui s'élève à 10 490 100 dollars, correspond aux dépenses prévues (13 116 200 dollars) déduction faite du solde inutilisé prévu pour 2019 et se décompose comme suit :

a) Un montant de 1 180 100 dollars au chapitre 29G [Administration (Nairobi)], destiné à financer le coût de l'équipe de gestion du projet (voir par. 8 du présent rapport) ;

b) Un montant de 11 711 000 dollars au titre du chapitre 33 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien), destiné à financer les coûts de construction (6 149 000 dollars), les services spécialisés d'appui à la conception et à la gestion de la construction (2 293 600 dollars), les provisions pour hausse des coûts (1 534 400 dollars) et les provisions pour imprévus (1 734 000 dollars) ;

c) Un montant de 225 100 dollars au titre du chapitre 34 (Sûreté et sécurité), destiné à financer le déploiement de quatre gardes de sécurité pendant la phase de construction du projet, dans la mesure où des équipes et patrouilles de sécurité supplémentaires seront nécessaires sur ces sites afin de sécuriser en permanence le périmètre et les points d'accès une fois le chantier lancé.

26. Le Comité consultatif compte que le Secrétaire général présentera à l'Assemblée générale, au moment de l'examen du présent rapport, le montant prévu du solde inutilisé pour 2019 sur la base des dernières dépenses effectives disponibles et actualisera en conséquence le montant net des ressources nécessaires pour 2020.

Revenus locatifs

27. Comme il est indiqué aux paragraphes 49 à 51 du rapport du Secrétaire général, le projet proposé ne modifierait pas sensiblement la surface locative nette, étant donné que le nouveau bâtiment dont la construction est proposée aurait une superficie comparable à l'espace des bâtiments actuels. **Le Comité consultatif note que la mise en œuvre de stratégies de gestion souple de l'espace de travail pourrait entraîner une réduction du nombre de mètres carrés nécessaires aux locataires appliquant ces stratégies et, partant, se traduire par une diminution des revenus locatifs. Le Comité compte qu'une fois que les problèmes évoqués aux paragraphes 16, 17 et 20 du présent rapport auront été réglés, le Secrétaire général fournira des informations actualisées sur les loyers potentiels dans son prochain rapport sur l'état d'avancement du projet.**

28. Le Secrétaire général indique que l'Office des Nations Unies à Nairobi procède régulièrement à des études du marché locatif à Nairobi pour confirmer les prix actuels du marché et que la prochaine étude doit avoir lieu en octobre et novembre 2019. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les revenus locatifs versés par les 56 organismes, fonds et programmes qui louent actuellement des locaux dans le complexe devraient s'élever à 6 530 454 dollars en 2019 (contre 5 500 000 dollars en 2018) (A/73/426, par. 22). **Le Comité consultatif compte que des informations actualisées sur les résultats de l'étude du marché locatif devant être menée en 2019 seront communiquées à l'Assemblée générale au moment de l'examen du présent rapport et figureront également dans le prochain rapport sur l'état d'avancement du projet.**

Compte pluriannuel des travaux de construction en cours

29. Le Secrétaire général propose de créer un compte pluriannuel des travaux de construction en cours pour l'Office des Nations Unies à Nairobi [A/74/343, par. 58 et 61 c)]. Le Comité consultatif rappelle que ce type de compte sert à enregistrer les dépenses des grands projets de construction approuvés par l'Assemblée générale dans le cadre du budget-programme. Le financement n'arrive pas à expiration à la fin d'un exercice biennal. À la fin du projet, il est rendu compte de l'ensemble des dépenses et les montants inutilisés sont restitués aux États membres (A/73/457, par. 27). Le Comité consultatif note que de tels comptes sont également utilisés pour les projets menés à la Commission économique pour l'Afrique, à la CEPALC et à la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique. **Le Comité consultatif recommande à nouveau que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de créer un compte pluriannuel des travaux de construction en cours pour l'Office des Nations Unies à Nairobi.**

IV. Questions diverses

30. Lors de l'examen de divers rapports relatifs aux projets de construction de l'Organisation des Nations Unies, le Comité consultatif a relevé que le libellé des mesures que l'Assemblée générale est invitée à prendre manquait de cohérence. Ainsi, dans le rapport du Secrétaire général ici examiné, l'Assemblée est invitée à « prendre note du rapport du Secrétaire général », tandis que, dans d'autres rapports relatifs à des projets de construction, elle est priée de « prendre note des progrès accomplis depuis la publication du précédent rapport du Secrétaire général ». **Le Comité consultatif compte que le libellé des mesures que l'Assemblée générale est invitée**

à prendre sera harmonisé quand il y a lieu dans les futurs rapports relatifs aux projets de construction de l'Organisation des Nations Unies.

V. Conclusion

31. Le Secrétaire général formule ses recommandations sur les mesures que l'Assemblée générale est invitée à prendre au paragraphe 61 de son rapport. **Sous réserve des recommandations et observations formulées dans le présent rapport, le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale :**

- a) Prenne note du rapport du Secrétaire général ;
- b) Approuve la création d'un compte pluriannuel des travaux de construction en cours pour le projet et approuve le report à 2020 du solde inutilisé de 2019 (voir par. 26 du présent rapport) ;
- c) Ouvre un crédit de 10 490 100 dollars, dont 1 095 400 dollars au chapitre 29G [Administration (Nairobi)], 9 169 600 dollars au chapitre 33 (Travaux de construction, transformation, amélioration des locaux et gros travaux d'entretien) et 225 100 dollars au chapitre 34 (Sûreté et sécurité) du projet de budget-programme pour 2020, qui sera imputé sur le fonds de réserve.
